



Bailleur signe contrat edf et autorisation de prélè. à ma place

Par **mlne**, le **21/03/2014** à **19:41**

Bonjour, rnJe me suis rendu compte que je n'avais jamais signé mon contrat edf. C'est en fait le propriétaire de mon appartement qui a signé le contrat à ma place. Le premier mois, j'ai été prélevé du montant de la facture alors que je n'avais jamais donné mon rib à edf ni signé d'autorisation directement e prélèvement. Il s'avère que c'est le propriétaire qui a fait tout ça pour soit disant que la procédure aille plus vite. rnDe plus, nous sommes restés 7 mois dans cet appartement, d'Octobre à Mai. Durant tout l'hiver nous étions branchés sur le compteur général du bâtiment car les compteurs individuels n'étaient pas installés. Nous ne pouvions ni allumer le four ou le chauffage car tout le courant du bâtiment sautait.rnrnY a t-il un recours envisageable pour tout ces désagréments ? rnrnMerci à ceux qui m'aideront.